



Règlements Championnats Baseball Seniors 2015

RE GL E M E N T S + 19 20 15

Le règlement du championnat se déroulera conformément aux RGES de Baseball en vigueur. Cependant, certains points spécifiques à la gestion du championnat d'Ile-de-France sont indiqués dans ce document.

Article 1 : Organisation des championnats IDF Seniors

Les championnats sont organisés en 3 niveaux, appelés Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3.

Article 2 : Composition des divisions

Régionale 1 : Une poule de 10 équipes

Régionale 2 : Une poule de 9 équipes

Régionale 3 : Trois poules de 6 équipes (A, B et C)

Article 3 : Formule des championnats

Régionale 1 :

- Deux phases :

Phase 1 : Simple Round Robin en simple programme de 9 manches, soit 9 matchs

Phase 2 Play Off : Les 4 premiers jouent les 3 matchs retour, le classement conserve les résultats de la phase 1. Finale entre les 2 premiers.

Phase 2 Playdowns : Les équipes classées de 5 à 10 jouent les matchs retour, le classement conserve les résultats de la phase 1.

Régionale 2 :

- Phase 1 : Round robin complet en simple programme de 7 manches, soit 16 matchs

- Phase 2 PlayOffs : les 2 premiers de la phase 1 s'affrontent en finale

- Phase 2 PlayDowns : sans objet

Régionale 3 :

- Phase 1 : Round robin complet en simple programme de 7 manches, soit 10 matchs

- Phase 2 Playoffs : Les vainqueurs de poule (3) ainsi que le meilleur 2e sont qualifiés en demi finale.

Article 4 : Classement saison régulière

Les équipes seront classées selon le ratio Victoires/Défaites.

A la fin du championnat régulier, en cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, les RGES seront utilisés pour briser l'égalité.

Article 5 : Playoffs et Playdowns

Voir formules décrites en article 3.

Article 6 : Limitation durée des matchs

6-1 Règles des points d'écart

Règle des 15 points d'écart :

La rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins 15 points d'écart à partir du nombre de reprises complètes indiquées ci-dessous :

- Pour les matchs de 9 reprises, à la 5e reprise

Règle des 10 points d'écart :

La rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins 10 points d'écart à partir du nombre de reprises complètes indiquées ci-dessous :



Règlements Championnats Baseball Seniors 2015

- Pour les matchs de 9 reprises, à la 7e reprise
- Pour les matchs de 7 reprises, à la 5e reprise

6-2 R3 : 3 Heures

Article 7 : Report

Une demande de report pour manque d'effectif n'est pas un motif valable, la demande ne pourra concerner que le cas du terrain indisponible ou du terrain impraticable.

Le coach qui demande un report pour une de ces raisons doit en informer les gestionnaires – ainsi que le coach adverse - au plus tard le mardi avant minuit par email ou téléphone avant 21H pour la rencontre du dimanche suivant.

La demande doit être accompagnée d'une date prévisionnelle pour jouer le match reporté.

ATTENTION : Une demande hors délai entraînera un forfait.

Article 8 : Forfait

Les motifs de forfait sont les cas suivants :

- Si l'équipe ne se déplace pas
- Si un coach demande le report hors délai (art.7)
- Si l'équipe ne peut aligner 9 joueurs sur le terrain à n'importe quel moment de la rencontre (blessure, expulsion, etc).

Une équipe enregistrant deux forfaits sera automatiquement déclassée du championnat et rétrogradée tel que précisé dans les RGES.

Article 9 : Rain-out ou terrain impraticable

Si les conditions doivent entraîner un rain-out ou l'arrêt du match parce que le terrain est impraticable, faire obligatoirement une feuille de match signée par les 2 coaches et les officiels puis les transmettre par email et courrier (voir communication des résultats)

Article 10 : Officiels

L'arbitrage et le scorage sont à la charge du club recevant. Les officiels doivent être diplômés.

Les arbitres vérifieront l'attestation collective de licence (voir article 29 des RGES Baseball) avant le match en présence des coaches des deux équipes.

La Commission Régionale Arbitrage et la Commission Régionale Scorage vérifieront que les arbitres et les scoreurs sont diplômés.

La feuille de scorage, sous la responsabilité de l'arbitre en chef et du scoreur, devra obligatoirement comporter les éléments d'identification du match concerné :

- Date et lieu
- Niveau de la division
- Code du match (disponible dans le calendrier)
- Nom des équipes
- Nom et prénom des officiels
- Heure de début et de fin des matchs

Tout manquement fera l'objet d'une sanction pécunière.



Règlements Championnats Baseball Seniors 2015

Article 11 : Balles de match

Les balles de match sont fournies par le club recevant, qui devra s'assurer d'avoir suffisamment de réserves pour ne pas perturber le déroulement du match.

Les balles doivent être des balles homologuées dont on trouve la liste sur le site fédéral.

Il est interdit d'utiliser plusieurs balles figurant sur la liste durant le même match.

Article 12 : Roster

Transmettre avant le début du championnat le roster de l'équipe engagée (noms et N° de licence) - par mail fichier Excel ou <http://eroster.ffbsc.competition.eu/> ou iclub.

Article 13 : Communication des résultats

Le dimanche soir, les coachs ou responsables des deux équipes concernées doivent transmettre les résultats au gestionnaire du championnat par emails ou sur le blog « baseball Régional Ile de France » <http://idfseiors.unblog.fr/>.

L'envoi par les deux coachs du résultat (identique) pré-validera le match avant la réception des feuilles officielles.

Tout manquement fera l'objet d'une sanction pécuniaire.

Article 14 : Feuilles de matchs et de scorage

La feuille de match et les 2 feuilles de scorage des matchs simple ou des deux matchs du double programme sont sous la responsabilité du club recevant.

Il faudra :

– scanner la feuille de match et les feuilles de scorage (les originaux), pour les transmettre par email au gestionnaire du Championnat, avec la Ligue en copie : ligueidf@spamsf.fr ainsi que le responsable Statistiques Gwynplaine Manach :

gwynplaine@live.fr) et la Commission Régionale Arbitrage Paul N'guyen :

paulgoten@free.fr, au plus tard le mardi soir

- envoyer les originaux à la Ligue IDF, à l'adresse suivante Ligue IDF BSC

c/ Me Bricaud - 25 Rue des Fontenelles 91310 LINAS, au plus tard le samedi suivant

Article 15 : RGES

Sont en vigueur les RGES. Ce document est téléchargeable sur www.ffbsc.org, à la rubrique textes officiels. La Commission Régionale Sportive se réserve le droit de juger tout litige et tous les cas non couverts par les RGES.

Article 16 : Droits sportifs

Régionale 1 :

La montée est décidée via la Nationale 2.

Les 2 derniers de la division Régionale 1 descendent en division inférieure Régionale 2.

Régionale 2 :

Le champion et le vice-champion accèdent à la Régionale 1.

Les 2 derniers de la phase Play Downs descendent en Régionale 3.

Régionale 3 :

Le champion et le vice-champion accèdent à la Régionale 2.

Article 17 :



Règlements Championnats Baseball Seniors 2015

Par dérogation aux RGES, en R2 et R3, le nombre d'étrangers n'est pas limité.

Reste en vigueur la limitation du nombre de manches à lancer par un étranger et l'interdiction d'aligner une batterie étrangère.

ARTICLE 18 :

L'arbitre en chef, le Commissaire Technique désigné pour la rencontre, doit exiger la présentation de l'attestation collective de licence des joueurs présentée par chaque Club, imprimée à partir du logiciel de licence « iClub » de la Fédération moins de trois jours avant toute rencontre officielle, et vérifier l'identité des intéressés.

En cas de non présentation de l'attestation collective de licence des joueurs par un Club, l'arbitre en chef n'autorise pas la présence des joueurs de ce Club sur la feuille de match, ni sur le terrain.



Règlements Championnats Baseball Seniors 2015

En cas de non inscription d'un joueur sur l'attestation collective de licence présentée par chaque Club et imprimée à partir du logiciel de licence « iClub » de la Fédération, l'arbitre en chef n'autorise pas la présence du joueur considéré sur la feuille de match ni sur le terrain.

La présence sur le terrain d'un ou de plusieurs joueurs ne figurant pas sur l'attestation collective de licence ou lorsque l'attestation collective de licence n'aura pas été présentée à l'arbitre en chef ou au Commissaire Technique désigné pour la rencontre, entraînera pour le Club fautif, défaite par pénalité (9/0) de l'équipe fautive.

Les rosters iClub doivent être joints aux feuilles de matchs transmises à la Ligue.